

Délibération n°2025-62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : BUDGET SPANC - DECISION MODIFICATIVE N°1-2025

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2025-40 en date du 10 avril 2025, le budget primitif du budget autonome SPANC a été approuvé.

Aujourd'hui, il convient de modifier ce budget afin d'inscrire des crédits relatifs à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Décision modificative N°2025-1

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article (Chapitre) - Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Code fonction	Montant
6261(011) - Frais d'affranchissement		- 100,00 €			
673 (67) - Titres annulés sur exercices antérieurs		100,00 €			
Somme		- €			

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget du SPANC pour l'année 2025.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

